

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



Building administratif, BP 4055 DAKAR
Tél : 221 889 02 35 / 221 865 19 85 Fax : 221 822 21 80
E mail: okapiba@yahoo.fr

**PROJET DE GESTION INTEGREE DES
ADVENTICES AQUATIQUES PROLIFERANTES
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

(PGIAAPO)

Projet N° P-Z1-AAO-085

Accord de Prêt N° 2100150008644 du 29 novembre 2004

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
ANNEE : 2006**

N° 1 - 28 février 2007

TABLE DES MATIERES

	pages
1 INFORMATIONS DE BASE	4
1.1 Aperçu du projet	
1.2 Données de base	
1.3 Organisation et gestion du projet	
1.4 Suivi de base	
2 ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES	7
2.1 Volet A : gestion intégrée des végétaux aquatiques proliférants	
2.2 Volet B : Renforcement des capacités	
2.3 Volet C : Coordination du projet	
3 ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES	10
4 SITUATION FINANCIERE	11
5 ANALYSE DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE	13
7 CONCLUSION	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : missions de supervision	6
Tableau 2 : état d'exécution des activités pour l'année 2006	7 bis
Tableau 3 : situation des acquisitions	11
Tableau 4 : situation financière (avance initiale)	11
Tableau 5 : situation financière globale	12
Tableau 6 : situation financière globale par composante	12
Tableau 7 : situation financière globale par catégorie	12
Tableau 8 : prévision des activités pour 2007	14 bis

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I : organigramme de l'UCN**
- Annexe II : liste et composition du personnel**
- Annexe III : point du parc roulant**
- Annexe IV : carte des sites d'intervention**
- Annexe V : photos de quelques sites (Séries A et B)**
- Annexe VI : séance d'information et de sensibilisation**

ABREVIATIONS ET SIGLES

- AAP** : Adventices aquatiques proliférantes
- AOI** : Appel d'offres international
- AON** : Appel d'offres national
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BEN** : Bénéficiaires
- CDSMT** : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CNP** : Comité National de Pilotage
- CR** : Coordination Régionale
- CRA** : Centre de Recherches Agricoles
- CSE** : Centre de Suivi Ecologique
- DPV** : Direction de la Protection des Végétaux
- FAD** : Fonds Africain de Développement
- GVT** : Gouvernement
- MEPN** : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PERACOD** : Programme de Promotion de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement en Combustibles Domestiques
- PGIAAP** : Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Proliférantes
- RCUWR** : Unité de coordination régionale pour les ressources en eau
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SNRO** : Bureau Régional de la BAD au Sénégal
- STTA** : Short time technical assistance
- UCN** : Unité de Coordination Nationale

1 INFORMATIONS DE BASE

1.1 Aperçu du projet

Contexte du projet

La prolifération des adventices aquatiques dans les réseaux fluviaux de l'Afrique de l'Ouest constitue aujourd'hui un fléau. Les adventices aquatiques les plus nuisibles au monde sont la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), apparues à l'origine en Amérique du Sud, ainsi que la salade d'eau (*Pistia stratiotes*), qui est endogène à la région de la CEDEAO. Cet envahissement végétal constitue un obstacle grave aux fonctions souvent multiples que remplissent les canaux, les rivières, les lacs et lagunes et affecte gravement la vie quotidienne des populations locales.

Une gestion efficace des adventices aquatiques proliférantes (AAP) implique l'adoption d'une approche intégrée combinant les moyens éprouvés de lutte biologique utilisant les insectes avec les moyens physiques que sont le moissonnage mécanique et / ou l'outillage manuel. Un dispositif intégré de longue durée de maîtrise des adventices aquatiques proliférantes exige la participation active des communautés locales et des populations riveraines ainsi qu'un travail de recherche agricole et de vulgarisation. Il est aussi important de noter que, pour assurer la durabilité de leurs résultats, les programmes de lutte intégrée comprendront également des activités de sensibilisation sociale et l'utilisation dans les travaux agricoles des végétaux récoltés.

Objectif sectoriel et objectif du projet

L'objectif sectoriel est la gestion durable des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau, pour maximiser leur contribution au développement social, économique et environnemental. Le projet a pour objectif de contribuer à la lutte contre la prolifération des plantes aquatiques sur quatre réseaux fluviaux communs à plusieurs États en Afrique de l'Ouest et à la réduction au minimum des effets résiduels de cette prolifération végétale.

Brève description des résultats attendus du projet

Le champ d'application du projet au Sénégal concerne son système fluvial, plus particulièrement au niveau du delta à partir du barrage de Diama (voir carte de la zone d'intervention en annexe). Il sera composé de trois volets : A) la gestion intégrée des adventices aquatiques proliférantes ; B) le renforcement des capacités dans ce domaine et C) l'unité de coordination du projet (UCN).

Les principaux résultats attendus sont les suivants : 1) une réduction considérable de l'infestation par ces plantes ; 2) la sensibilisation et la mobilisation de 25 000 à 50 000 personnes sur les activités de gestion de l'eau ; 3) l'organisation de 10 comités inter villageois ; 4) un système d'information géographique pour l'UCN ; 5) la création de capacités de suivi de l'évolution des végétaux aquatiques ; 6) la formation de 300 agriculteurs à la technique du compostage ; 7) une production agricole de 250 t sur cinq années et 15 hectares enrichis au compost ; 8) la formation de 5 techniciens à l'IIAT et autres instituts ; 9) la réhabilitation de 5 abris grillagés et la construction de nouveaux abris grillagés pour la lutte biologique ; 10) la création d'un système d'élevage d'insectes.

1.2 Données de base

Prêt N°	: 2100150008644
Montant du Prêt	: UC 2.223.000 OU CFA 1.733.940.000
Durée du projet	: Cinq ans
Organe d'exécution	: Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Proliférantes (PGIAAP) / Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)
Date d'approbation	: 29 Novembre 2004
Date de signature	: 29 Novembre 2004
Date de mise en vigueur	: 21 juin 2005
Date du 1 ^{er} décaissement	: 16 octobre 2006
Date de clôture actuelle	: 31 décembre 2009 (initiale)
Montant décaissé sur Prêt	: F CFA 43.006.120 (au 31/12/2006)
Montant décaissé par GVT	: FCFA : 50 000 000 (au 31/12/2006)
Participation évaluée BEN	:
Taux de décaissement du Prêt	: 2,72% au 31/12/2006

1.3 Organisation et gestion du projet

En s'inspirant de l'annexe 7 du rapport d'évaluation relatif au personnel de l'UCN, l'administration et la gestion du projet s'établit comme suit :

- un Coordonnateur national ;
- six experts (un expert en gestion des ressources en eau, un spécialiste des végétaux aquatiques, un expert de la faune aquatique, un expert de la faune biologique, un agronome, un expert financier/comptable) ;

Cette cellule est renforcée par du personnel d'appui (secrétaire, chauffeurs) et une environnementaliste pour la gestion du système d'information géographique du projet. Elle comporte des fonctionnaires affectés au projet et des contractuels payés dans le cadre de la contrepartie. Une partie de l'effectif est basée à Dakar (pour la gestion technique et administrative), l'autre partie dans la région de Saint louis (zone d'intervention du projet) pour une meilleure gestion opérationnelle et proximale auprès des populations bénéficiaires et autres acteurs locaux du projet.

Le local abritant l'équipe de Dakar (Coordonnateur, Secrétaire, Expert financier, Agronome) est octroyé par le Ministère de tutelle et comporte 3 bureaux, 4 micro-ordinateurs avec accessoires, du mobilier divers, téléphone, raccordement Internet...L'équipe de Saint louis utilise les moyens des services déconcentrés du Ministère se trouvant dans cette zone.

Ce dispositif, traduisant une forte contribution de l'Etat à travers le Département (dépassant largement l'apport « chiffré » du pays dans le budget du projet) est en connexion avec un Comité National de Pilotage tel que stipulé dans le rapport d'évaluation.

L'UCN bute présentement sur « l'inopérationalité » de la Coordination régionale chargée de la gestion du don et de la supervision du programme. Cette situation, si elle perdure, risque d'affecter certaines performances du projet relativement aux activités financées par le don.

Le parc automobile se réduit actuellement à un véhicule (Station Wagon).

1.4 Suivi de base

Autres conditions de prêt

- L'UCN a transmis au Fonds Africain de Développement (FAD) ses plans de travail et de budget pour l'année 2006 pour son examen et son approbation par le Comité National de Pilotage (CNP) lors de sa session du 28 décembre 2005.
- Le plan de formation des acteurs et partenaires du projet est élaboré depuis Décembre 2005. Il sous-tend le programme de formation qui sera mis en œuvre après approbation et avis de non objection. Le calendrier des ateliers, séminaires et voyages d'étude fait partie intégrante du plan de travail annuel 2006.
- La revue à mi-parcours n'étant pas encore effective, les informations y relatives ne font pas l'objet d'étude pour le moment.

Missions d'audits

Aucune mission d'audit n'a été effectuée à ce jour, depuis la mise en vigueur du projet. Un dossier d'appel d'offres concernant l'audit annuel des comptes du projet pour 2006 est soumis à l'approbation de la BAD.

La mise en œuvre ayant démarré en 2006, aucune mission d'audit externe n'est encore conduite dans le cadre du projet.

Missions de supervision

Depuis sa mise en vigueur, le projet a fait l'objet de deux missions ; nonobstant sa participation aux différentes réunions relatives à la revue de la coopération entre le Sénégal et le Groupe de la Banque Africaine de Développement. Il s'agit des missions suivantes :

Tableau 1 : Missions de supervision

Dates mission (début, fin)	Durée mission (en jours)	Objet mission (lanc., superv., audit, etc.)	Composition mission*	Nombre total h/j
06-11 / 08-11-05	03	lancement	Ingénieur agronome (Chef de mission, Task manager)	
26-01 / 27-01-06	02	supervision	Ingénieur agronome (Chef de mission, Task manager)	

Ces différentes rencontres sont suivies de réunions tenues, entre autres au siège de la Représentation Régionale de la BAD à Dakar (SNRO) et sanctionnées par des comptes rendus signés par les parties prenantes.

2 ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES

Le projet comporte trois volets ou composantes qui sont :

- Volet A : la gestion intégrée des végétaux aquatiques proliférants ;
- Volet B : le renforcement des capacités ;
- Volet C : la coordination du projet.

Ces trois volets ont été déclinés en activités et mentionnés dans le plan de travail annuel 2006. L'état d'exécution de ces activités est consigné dans le tableau 2.

2.1 Volet A : Gestion intégrée des végétaux aquatiques proliférants

Ce volet consiste à maîtriser la prolifération des végétaux aquatiques en combinant les méthodes des lutttes physique et biologique, afin de réduire au minimum tout effet résiduel à venir. Les moyens mécaniques, utilisés dans le cas de végétaux submergés aux racines profondes, seront suivis d'opérations manuelles prévoyant notamment des barrières physiques. La méthode biologique se combinera avec les opérations manuelles pour que la durabilité du projet soit assurée.

Suite à la mise en vigueur du projet, l'UCN s'est attelée à l'identification des sites prioritaires car l'ampleur de l'infestation au niveau des différents plans d'eau est telle qu'il faut circonscrire l'intervention en des points précis compte tenu des moyens limités à mobiliser pour une meilleure efficacité et efficience.

La prospection a permis la visite d'une quarantaine de sites et cinq (05) ont été retenus par l'application des critères de choix proposés dans le rapport d'évaluation tout en l'adoptant au contexte local. Le nombre limité de sites est mis en adéquation avec les moyens matériels (barques motorisées et outillage) à mettre à la disposition des bénéficiaires pour leur implication effective dans la mise en œuvre des activités du projet. Chaque site est doté d'un plan d'intervention qui tient compte des préoccupations sociales et environnementales.

Par ailleurs, la sensibilisation et l'organisation des populations bénéficiaires en comités ont été réalisées par l'UCN en lieu et place d'une organisation non gouvernementale (ONG) devant être sélectionnée à cet effet. Les raisons sont évoquées dans le compte rendu de mission du 27 janvier 2006 en accord avec le Chargé du projet. A ce jour, les comités sont mis en place avec leur organisation respective. Chaque comité, qualifié d'inter villageois, polarise un certain nombre de villages ou localités ayant en partage une portion de la zone infestée et faisant l'objet d'un multi usage. L'idée de créer 10 comités par an telle que stipulée dans le rapport d'évaluation ne pourra pas se réaliser car les moyens (acquisition de barques et outillage) prévus à cet effet ne le permettent pas.

La réduction de l'infestation par les végétaux aquatiques est obtenue par la combinaison de trois méthodes de lutte. La première consiste en un enlèvement mécanique sous forme de prestation dans la rubrique TRAVAUX. Les résultats de l'appel d'offres international prévu à cet effet sont présentement soumis à l'approbation de la BAD. Le choix définitif de la société privée n'est pas encore effectif mais le processus est en cours. Cette activité n'a pas encore démarré et par conséquent ne peut faire l'objet d'un suivi. Quant à la deuxième, elle concerne l'enlèvement manuel par les populations bénéficiaires grâce aux barques motorisées et lots d'outillage mis à leur disposition. Pour ces acquisitions, le marché vient d'être approuvé (31/01/07) et le processus suit son cours.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

PROJET DE GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES PROLIFERANTES (PGLAAP)

TABLEAU 1 : ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2006

Volets	Activités prévues	Activités réalisées	Taux réalisation	Observations Commentaires	Service concerné
Volet A : Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques	Prospection et choix des sites d'intervention	Entièrement Réalisée	100%	35 sites prospectés, 5 retenus	UCN
	Sélectionner une ONG pour l'organisation des bénéficiaires	Non réalisée	0%	activité dévolue à l'UCN	UCN
	sensibiliser les communautés bénéficiaires	Entièrement Réalisée	100%	sensibilisation réalisée dans 30 villages	UCN
	mettre en place 10 comités villageois	Entièrement Réalisée	100%	5 comités inter villageois créés	UCN
	former les comités sur les techniques d'enlèvement manuel	Non réalisée	0%	STTA formation en cours d'élaboration	UCN / ONG
	Equiper les comités en matériel (barques et outillage) fonctionnel	Non réalisée	0%	marché approuvé en 01/07, acquisition en cours	UCN / BAD
	assurer le suivi de l'enlèvement manuel	Non réalisée	0%	activité liée à l'acquisition des baroues	UCN
	assurer l'entretien et la réparation (maintenance)	Non réalisée	0%	activité liée à l'acquisition des baroues	UCN
	Contracter avec société privée / faucardage (méthode mécanique)	Partiellement réalisée	50%	offre infructueuse	UCN
	assurer le suivi de l'enlèvement par la méthode mécanique	Non réalisée	0%	activité dépendant du faucardage	UCN
	Signer une convention pour élevage et lâchers des insectes (DPV)	Partiellement réalisée	50%	en cours d'élaboration	UCN/DPV/C.R.
	mettre en place 5 abris grillagés pour élevage d'insectes	Non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / DPV
	former les comités sur les techniques du lâcher et du suivi	Non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / DPV
	assurer un élevage, des lâchers des insectes	Non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / DPV / BEN
assurer le suivi de la lutte biologique	Non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / DPV / BEN	
Volet B : Renforcement des capacités	CONSCIENTISATION DES COLLECTIVITES				
	sélectionner une ONG pour l'organisation des bénéficiaires	non réalisée	0%	activité dévolue à l'UCN	UCN
	sensibiliser les communautés bénéficiaires	Entièrement réalisée	100%	sensibilisation réalisée dans 30 villages	UCN
	organiser 10 comités villageois GIVAQUE	Entièrement Réalisée	100%	5 comités inter villageois créés	UCN
	élaborer un plan de formation des acteurs à la base	Entièrement réalisée	100%	document de base pour la formation des acteurs	UCN
	organiser les sessions de formation	non réalisée	0%	STTA formation en cours d'élaboration	UCN
	produire et diffuser des posters thématiques	non réalisée	0%	activité dévolue à la Coord. régionale	C.R.
	UTILISATION ECONOMIQUE DES RESIDUS				
	contracter avec une institution pour l'utilisation économique des résidus (compostage...)	Partiellement réalisée	50%	en cours d'élaboration	UCN / CRA / C.R.
	mettre en place des zones pilotes pour les parcelles tests	non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / CRA
	doter les agriculteurs d'intrants et d'outillages agricoles	non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / CRA
	assurer le suivi des parcelles test	non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / CRA
	RENFORCEMENT DES CAPACITES DEL UCN				
	former 2 techniciens à l'IIAT	non réalisée	0%	contact avec l'IIAT infructueux	UCN
contracter avec une institution pour le SIG (voir Coord. Rég.)	Partiellement réalisée	50%	en instance d'approbation	UCN / CSE	
assurer une formation sur l'utilisation du SIG	non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / CSE	
valoriser et diffuser les données fournies par le SIG	non réalisée	0%	activité prévue dans la convention	UCN / CSE	
acquérir un équipement de bureau dt raccordement internet	réalisée	100%	acquisitions obtenue par contrepartie	UCN	
organiser et participer aux différents ateliers et séminaires	réalisée	100%		UCN	
Volet C : Coordination du projet	assurer le fonctionnement de l'UCN	réalisée	100%	sur ressources contrepartie essentiellement	UCN
	préparer les TDR, DAO...	réalisée	100%	documents adoptés et approuvés	UCN
	assurer le suivi rapproché de l'évolution des activités	réalisée	100%	activité régulière	UCN
	élaborer les plans d'acquisition des biens, travaux et services	réalisée	100%	documents adoptés et approuvés	UCN
	élaborer les plans de travail et de budget annuels	réalisée	100%	documents adoptés et approuvés	UCN
	élaborer un plan de suivi évaluation des activités	non réalisée	0%	système de suivi en cours d'élaboration	UCN
	produire les rapports trimestriels	réalisée	100%	voir différents rapports	UCN
	tenir les réunions régulières avec les partenaires	réalisée	100%	rapports, comptes rendu	UCN
	développer un partenariat avec les acteurs potentiels	réalisée	100%	Partenariat avec PERACOD (volet énergie)	UCN
	organiser des voyages d'études	non réalisée	0%	en instance d'approbation	UCN
	Préparer la revue à mi parcours	non réalisée	0%	activité prévue en 2006	UCN

Par contre la formation sur les techniques d'enlèvement n'a pas encore démarré car le prestataire devant réaliser cette activité n'est pas encore sélectionné. La mise en place des barrières physiques est combinée à la lutte biologique et est prise en compte dans la convention liant le projet à la Direction de la Protection des Végétaux (DPV). Cela se justifie par le fait que les espèces végétales les plus concernées sont éradiquées plus facilement avec des agents biologiques. La troisième intervention, appelée méthode biologique, se fera par la DPV suite à la convention prévue à cet effet et qui est en instance d'approbation. Une préoccupation majeure réside à ce niveau quant à sa mise en œuvre. Ce volet est financé par le don qui est géré par la Coordination Régionale (CR). Cette dernière tarde à se manifester malgré les multiples contacts développés jusque là. Cette situation pourrait à terme porter préjudice à la réalisation de la lutte biologique.

2.2 Volet B : Renforcement des capacités

Ce volet est subdivisé en trois sous composantes : la conscientisation des collectivités, l'utilisation économique des résidus et le renforcement des capacités de l'organe d'exécution.

Les informations relatives à cette conscientisation sont développées plus haut, notamment la sensibilisation des communautés riveraines qui a abouti à la mise en place des comités inter villageois. Dans ce même cadre, l'UCN a animé des ateliers de partage d'information avec l'ensemble des acteurs locaux (institutions publiques, organisations de base...) concernés par cette problématique. Par ailleurs un plan de formation de l'ensemble des acteurs du projet est élaboré ; il reste à le mettre en adéquation avec la rubrique « STTA » pour rendre effective les sessions prévues à cet effet.

L'initiation des aspects communicationnels ainsi que la production et la diffusion de posters sont du ressort de la Coordination Régionale. Il reste entendu que l'UCN a pris ses dispositions pour transmettre et partager les informations sur le projet auprès des acteurs réels et potentiels afin d'optimiser les facteurs de succès de ses interventions diverses. Ces préalables pourront se consolider avec l'avènement effectif d'une meilleure communication sous l'impulsion de la Coordination Régionale.

Pour assurer la durabilité du projet en impactant au mieux sur le plan socio économique, il est prévu une activité de valorisation de la biomasse extraite à des fins agricoles. En effet, il s'agit de produire du compost à partir des résidus végétaux et de l'appliquer sur des cultures maraîchères dans le cadre d'une action recherche-développement en collaboration avec une institution appropriée. Pour traduire en acte concret cette idée, l'UCN a établi une convention, en instance d'approbation, avec le Centre de Recherches Agricoles (CRA) de Saint Louis comme stipulé dans le rapport d'évaluation. Cette activité, étant en aval de l'enlèvement des végétaux aquatiques (non effectif présentement) et financée par le don, n'a pas encore démarré. Il en est de même pour la formation y afférant. Mais tous ces aspects ont été développés pendant la sensibilisation.

Les équipements de laboratoire concernent la lutte biologique et ils sont pris en compte dans le projet de convention avec la DPV. Les remarques développées précédemment et relatives à cette lutte restent valables également pour ce point.

Quant au système d'information géographique (SIG), financé sur le don, il a fait l'objet d'une convention avec le Centre de Suivi Ecologique, en application de la recommandation formulée lors de la deuxième mission de supervision avec le Chargé du projet. Cette convention est en cours de traitement au niveau de la BAD.

2.3 Volet C : Coordination du projet

La gestion du projet est assurée par l'Unité de Coordination Nationale (UCN). Sa composition est relatée au point 1.3. Organe d'exécution national selon le montage institutionnel du programme, elle impulse et coordonne toutes les activités relatives à la gestion intégrée des adventices aquatiques sur le système fluvial du Sénégal. Elle a à son actif plusieurs réunions avec les différents collaborateurs et partenaires institutionnels. C'est ainsi qu'elle a organisé un séminaire d'information avec les services techniques du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Il s'en est suivi la première réunion du comité National de Pilotage (CNP) pour examiner et valider les plans de travail et de budget annuels.

Dans un souci d'opérationnalité plus efficace, l'UCN a organisé également un séminaire d'information et d'échange avec tous les acteurs présents dans sa zone d'action (Delta du Fleuve Sénégal) et impliqués dans la réalisation des activités du projet. Toujours animée par ce souci de recherche de la performance optimale, elle a tenu une réunion avec la composante mauritanienne du programme pour une meilleure harmonisation des approches et des échanges d'information afin de mieux conjuguer les efforts des deux parties en ce qui concerne la gestion intégrée des adventices aquatiques sur un plan d'eau commun aux deux pays. Dans le même ordre d'idée, l'UCN a entrepris une démarche de collaboration avec l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) dès qu'elle a appris que cette dernière a l'intention de réaliser un programme similaire de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants.

A cela s'ajoute la participation du projet aux différentes rencontres organisées sous l'égide de la Représentation Régionale de la BAD et / ou du Ministère de l'Economie et des Finances (visite d'autorités de la BAD, revue du portefeuille...)

Par ailleurs, il convient de noter que l'UCN entretient de bonnes relations de collaboration avec le Bureau Régional de la BAD (SNFO), ce qui lui a permis de mieux se familiariser avec ses procédures spécifiques. Son appui conseil et son savoir-faire lui est d'un apport très important dans la production, le traitement et le suivi des différents dossiers.

Le Coordonnateur National et l'expert financier du projet ont participé à l'atelier sur la mise en œuvre des projets financés par la BAD en mars 2005 ; atelier co organisé avec le Ministère de l'Economie et des Finances et portant sur les procédures de la BAD. Un plan de formation des agents du projet est déjà élaboré. Sa mise en œuvre n'est pas encore effective. A cet effet, des contacts sont initiés avec l'IIAT-Bénin comme stipulé dans le rapport d'évaluation. A ce jour les contacts avec cet institut sont restés vains malgré les différents rappels. L'UCN est en train de finaliser le document relatif à la formation des acteurs de base du projet et compte élargir et diversifier les prestataires de service en matière de formation et de renforcement des capacités.

En ce qui concerne le dispositif de suivi évaluation, il doit être mis en corrélation avec celui de la Coordination Régionale (RCUWR) qui a en charge la surveillance et le suivi d'ensemble de l'exécution du programme. Le projet souhaite s'inspirer du modèle de la RCUWR pour élaborer le sien et permettre ainsi une meilleure mise en cohérence quant à la collecte et au traitement des données issues du suivi évaluation pour la composante sénégalaise.

En conclusion, depuis sa mise en vigueur intervenue en juillet 2005, l'UCN du projet s'est attelée à mettre en place les fondements nécessaires permettant la réalisation effective des différentes activités prévues à cet effet. Il s'agit, entre autres, d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation, d'identification des sites, d'organisation des bénéficiaires en comités, d'élaboration de projets de convention et des dossiers d'acquisition de biens

(barques, outillage manuel, équipements divers) et d'exécution de travaux (enlèvement mécanique des plantes aquatiques) suite à des appels d'offres...

Certaines activités physiques n'ont pu se réaliser comme prévu compte tenu des lenteurs observées dans la production et le traitement des dossiers. Par ailleurs, la dépendance de certaines d'entre elles en constitue également un facteur explicatif. En effet, la valorisation de la biomasse extraite en compost pour les cultures maraîchères se fait en aval des opérations d'enlèvement, notamment celles mécaniques essentiellement, et dans une moindre mesure l'enlèvement manuel. Or, ces prestations sont liées exclusivement aux appels d'offres.

En ce qui concerne les services, la sensibilisation des différents acteurs a été réalisée et a abouti à la mise en place de comités inter-villageois. Au plan institutionnel, un comité de gestion local a été institué, sous l'égide du Gouverneur de la Région de Saint Louis (zone principale d'intervention du projet) pour permettre une meilleure implication des acteurs à la base, en dehors des populations bénéficiaires, au niveau opérationnel. Les activités de formation et de renforcement des capacités n'ont pas démarré au cours de cette année pour les multiples raisons évoquées plus haut.

3 ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

Au cours de cette année, l'UCN s'est attelée principalement à l'acquisition de barques motorisées, de pièces de rechange et d'outillage manuel pour les populations bénéficiaires. Avec l'assistance du Bureau Régional de Dakar et après approbation du dossier d'appel d'offres, son évaluation a abouti à la proposition de signature de contrat. Il faut noter qu'il s'agit du lot 1 de ce marché. En ce qui concerne le lot 2, la BAD a été saisie pour sa requalification.

Quant aux travaux (enlèvement mécanique), l'examen des documents y afférents a fait ressortir des irrégularités et des incohérences aussi bien au niveau des dossiers retirés par les soumissionnaires qu'au niveau des rapports d'évaluation. A cet effet, et sur recommandation des autorités de la BAD, l'offre a été déclarée infructueuse et fera l'objet d'une relance.

Dans l'ensemble, l'UCN se familiarise progressivement aux procédures de la BAD d'autant plus qu'elle bénéficie de l'assistance du SNFO en plus de la formation dont elle a pu acquérir à cet effet. Cependant, le projet bute sur les délais de traitement assez longs des dossiers et la prise en charge des taxes par l'Etat. Cette situation entraîne des retards assez importants dans l'exécution de certaines activités et le taux de décaissement s'en fait ressentir. Les hautes autorités ont été saisies pour y remédier.

Tableau 3 : situation des acquisitions

Acquisition	Mode*	Date				Adjudicataire	Montant
		Approb. DAO	Approb Adjudic	Approb marché	Début prestation		
TRAVAUX							
Enlèvement mécanique	A O 1	06-07-06					
BIENS							
Barques motorisées et pièces de rechange (lot 1)	A O N	06-07-06	31-01-07			SOFIDIS	
Outils manuel (lot 2)	A O N	06-07-06					
SERVICES							

4 SITUATION FINANCIERE

Une seule demande a été adressée à la BAD à ce jour. Il s'agit de l'avance initiale comme mentionnée dans le tableau ci-dessous. Son délai de traitement a été particulièrement long.

Tableau 4 : situation financière (avance initiale)

N° demande	Nature demande	Date envoi à la BAD	Montants (ML)	Montants Confirmés (UC)	Date traitement BAD
001	AVANCE INITIALE	27 MAI 2006	43.006.120	55,964	16 OCT 2006

Sa consommation pour les dépenses pour lesquelles elle a été sollicitée est très faible pour les raisons évoquées plus haut (prise en charge par l'Etat des taxes exigibles).

Heureusement que la contrepartie mobilisée depuis 2005 a permis de faire face aux dépenses de fonctionnement de l'UCN et la prise en charge de certains investissements indispensables à l'exécution du projet. Les mécanismes de la chaîne de dépenses opérés dans le cadre de la déconcentration du contrôle des opérations financières et de l'ordonnancement facilitent beaucoup la réalisation des activités prises en charge par cette contrepartie. Le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) mis en œuvre au niveau du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) a permis cela et le taux d'absorption est très élevé.

Quant à la participation financière des bénéficiaires, elle n'est pas effective. Il s'agit plutôt de leur implication dans l'enlèvement manuel et la valorisation de la biomasse extraite essentiellement. Or ces activités n'ont pas encore démarré.

Les lourdeurs liées aux procédures n'ont pas permis la réalisation de certaines activités programmées. La plupart d'entre elles seront reportées en 2007.

La situation financière globale se présente comme mentionné dans le tableau 4. Elle met en exergue l'effort consenti par le Gouvernement dépassant largement le montant de la contrepartie telle que stipulée dans le rapport d'évaluation.

Tableau 5 : situation financière globale (prêt et contrepartie)

<i>Bailleurs</i>	<i>Contribution totale prévue</i>	<i>2005 Décaiss.</i>	<i>2006 Décaiss.</i>	<i>Total Décaissé</i>	<i>% de réalisation</i>
FAD	2175000		55136	55136	2,53
GVT	45000	83334	64103	147437	327
TOTAL	2220000	83334	119239	202573	9,12

Tableau 6 : situation financière globale par composante

<i>Composante</i>	<i>FAD</i>	<i>GVT</i>	<i>TOTAL</i>
Volet A	19836		19836
Volet B	21114		21114
Volet C	14186	147437	161623
TOTAL	55136	147437	202573

Tableau 7 : situation financière globale par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>FAD</i>	<i>GVT</i>	<i>TOTAL</i>
Travaux	14125		14125
Biens	7482		7482
Services	23343		23343
Personnel			
Fonctionnement	10186	147437	157623
Divers (crédit, FDL)			
Non alloués			
TOTAL	55136	147437	202573

Les mouvements financiers s'étalent sur deux périodes. En 2005, suite à l'accord de prêt, le Gouvernement a mis à la disposition du projet une contrepartie dépassant largement la contribution figurant dans le rapport d'évaluation. Cela dénote l'intérêt particulier et l'effort consenti qu'il accorde à la réduction de la prolifération des adventices aquatiques. A cela s'ajoute le premier décaissement intervenu le 16 octobre 2006. Il importe de noter que cette situation financière ne tient pas compte des ressources du don qui sont gérées par la Coordination Régionale.

5 ANALYSE DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

A la suite de la signature de l'accord de prêt entre le Gouvernement du Sénégal et le fonds Africain de Développement (FAD) et sa mise en vigueur intervenue en juillet 2005, l'Unité de Coordination Nationale du projet s'est attelée à mettre en place les fondements permettant la réalisation effective des différentes activités prévues à cet effet. Il s'agit, entre autres, d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation, d'identification des sites, d'organisation des bénéficiaires en comités, d'élaboration de projets de convention et des dossiers d'acquisition de biens (barques et outillage manuel) et d'exécution de travaux (enlèvement mécanique des plantes aquatiques) suite à des appels d'offres...

En ce qui concerne l'opérationnalité physique des activités, il n'en est rien en ce moment. Elles dépendent de l'adjudication des marchés pour l'acquisition des barques motorisées et l'outillage manuel et pour l'enlèvement mécanique des végétaux. Pour le premier marché, le stade actuel de ses procédures concerne la proposition de contrat avec l'adjudicataire. Quant à celui de l'enlèvement mécanique, son offre a été déclarée infructueuse suite à des irrégularités observées lors de l'examen des documents y afférents (DAO, rapports d'évaluation).

Pendant cette période, l'UCN a beaucoup bénéficié de l'assistance de la Représentation Régionale de la BAD. Malgré cette assistance proximale, les délais de traitement pour l'approbation des requêtes adressées à la BAD restent toujours assez longs. La satisfaction de l'avance initiale a été très tardive et peine à être mobilisée par l'UCN à cause de la prise en charge des taxes exigibles. Cette situation, commune à l'ensemble des projets financés par la BAD, a été soulignée à nouveau lors de la revue.

Malgré ces impairs, l'UCN a pu fonctionner grâce aux efforts fournis par l'Etat (contrepartie financière, ressources humaines, moyens matériels...). L'UCN a entrepris une démarche partenariale avec les acteurs travaillant sur la même problématique. A cette occasion, des passerelles de collaboration ont été proposées à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Direction de l'Energie à travers le programme de Promotion de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement en Combustibles Domestiques (PERACOD). Avec la composante mauritanienne du programme, il est convenu d'adresser à la BAD un mémoire d'avant projet à l'intention de partenaire finlandais pour une action plus hardie contre la prolifération des adventices aquatiques

Quant aux recommandations, elles concernent essentiellement celles formulées lors de la mission de supervision du 27 janvier 2006. Elles sont au nombre de cinq (05) :

- la première concerne l'appel d'offre international relatif à l'enlèvement mécanique. Comme relaté plus haut, ce marché fera l'objet d'une relance suite aux irrégularités constatées ;
- la deuxième concerne l'acquisition des barques motorisées et l'outillage manuel en un seul dossier d'appel d'offre national (DAON). La recommandation consistait à intervertir les montants pour ces acquisitions (60.000 UC pour les barques et 20.000 UC pour l'outillage manuel) contrairement au montage financier contenu dans le rapport d'évaluation. La raison principale de cette recommandation était d'acquérir un nombre plus important de barques pour les populations bénéficiaires. L'adjudication du lot 1 de ce marché a fait l'objet d'une approbation. Pour le lot 2, l'UCN a sollicité une requalification auprès de la BAD et est en attente d'une réponse ;
- la troisième est relative à la motivation du personnel de l'UCN par l'octroi d'une indemnité de supervision de l'enlèvement manuel. A cet effet, la révision de la liste des biens et services intégrera cette rubrique ;
- la quatrième concerne le système d'information géographique (SIG). A cet effet, la formule d'une convention avec le Centre de Suivi Ecologique en collaboration avec

l'OMVS en lieu et place d'un appel d'offre international a été retenue. D'ailleurs le projet de convention est soumis à l'approbation ;

- la cinquième est relative à la mise en œuvre de la sensibilisation par l'UCN compte tenu de l'expertise de son personnel en la matière. Cette approche a permis une large diffusion des informations du projet et la mise en place des cinq comités inter villageois.

Par ailleurs, le projet n'a pas fait l'objet d'un audit courant 2006. Cette activité est prévue en 2007. Par conséquent, aucune recommandation n'a été formulée dans ce sens. Le dossier y afférent est en cours d'élaboration.

6 PREVISION DES ACTIVITES POUR L'ANNEE A VENIR

Le tableau 8 récapitule les activités devant être réalisées en 2007. Beaucoup d'entre elles font l'objet d'une reconduction car n'ayant pas pu être réalisées en 2006. Elles concernent les trois volets du projet.

7 CONCLUSION

Après le lancement officiel du projet en novembre 2005 et grâce à l'assistance du Bureau Régional de la BAD, l'UCN a mis le focus sur deux axes principaux. Le premier axe concerne l'élaboration des différents dossiers (appels d'offres, conventions....) et la gestion du processus y afférent en conformité avec son plan de passation des marchés. Le second concerne une large diffusion et un partage adéquat de l'information relative au projet auprès des acteurs concernés par la mise en œuvre des activités.

Cette approche a permis d'asseoir les conditions permettant un démarrage imminent des réalisations physiques lorsque l'acquisition des biens et services et autres prestations sera effective. Une adjudication sur deux en ce qui concerne les appels d'offre a été satisfaite. Le marché de l'enlèvement mécanique fera l'objet d'une relance. La sensibilisation a été développée et les comités mis en place pour valider l'identification des sites et partager les différents modes d'intervention qui tiennent compte de leurs préoccupations socioéconomiques et environnementales.

Les principaux problèmes rencontrés concernent la complexité des procédures, les longs délais de traitement des dossiers, la mise en place tardive des ressources du prêts, l'entrée de mise en vigueur tardive de la Coordination Régionale, la prise en charge des taxes exigibles par l'Etat du Sénégal, la motivation du personnel intervenant dans l'exécution du projet....

Les principales recommandations s'articulent, entre autres, autour de la finalisation des dossiers concernant les autres activités, notamment la formation et les autres conventions, la relance imminente de l'appel d'offre international relatif à l'enlèvement mécanique, la tenue de la réunion du Comité National de Pilotage, l'acquisition des barques motorisées, la révision de la liste des biens et services....

Une familiarisation plus accrue des procédures de la BAD par le biais de l'assistance du Bureau Régional et le renforcement des capacités des acteurs du projet doivent permettre de mieux diligenter les traitements des dossiers afin de raccourcir les délais et améliorer sensiblement les performances par des taux d'exécution technique et financière assez satisfaisant. A cela s'ajoute une certaine flexibilité qu'il faudra opérer auprès de la Coordination Régionale pour mieux mobiliser les ressources du don.

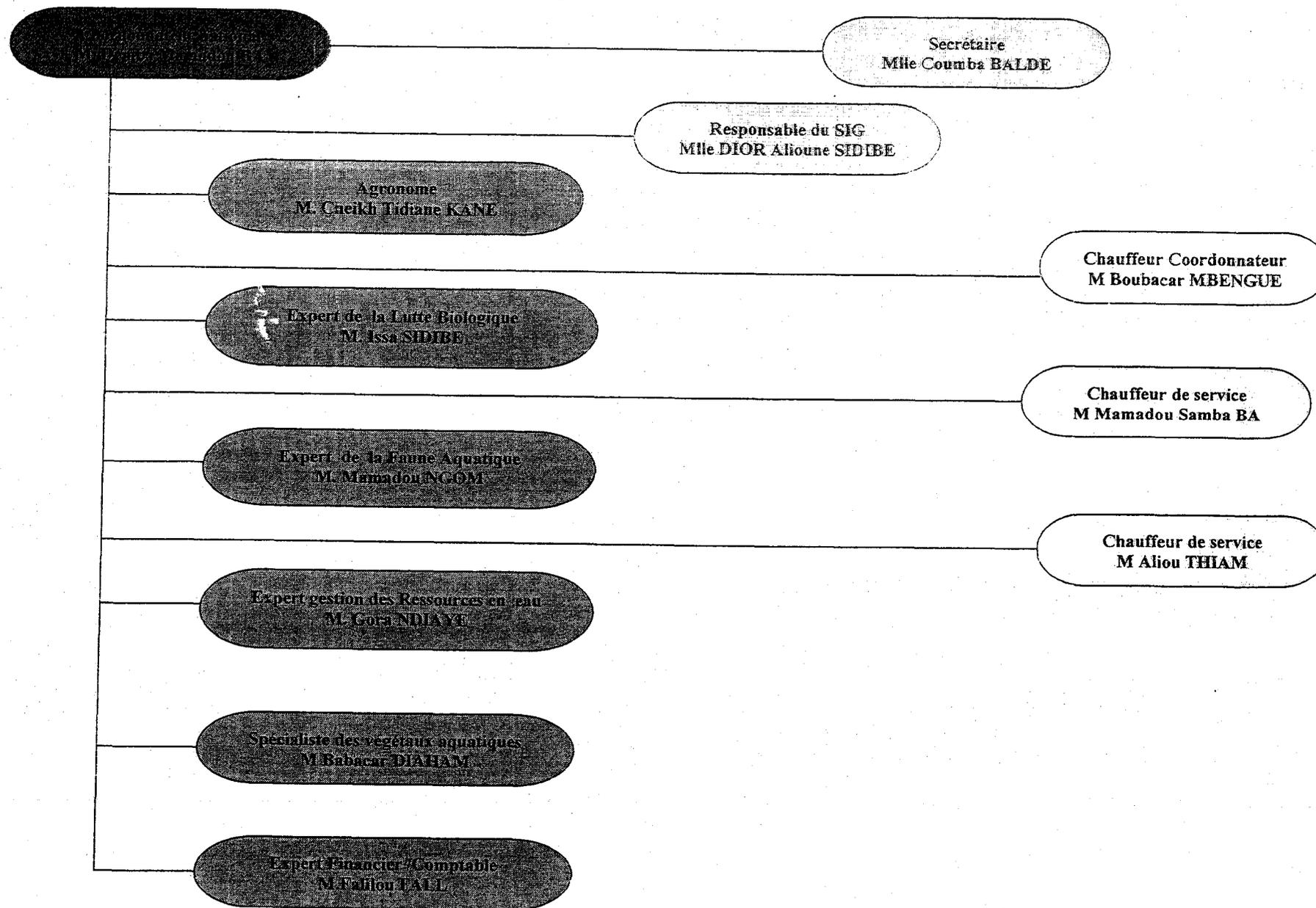
Au niveau du Gouvernement, il s'agit de trouver une formule appropriée pour la prise en charge des taxes exigibles (surtout sur les produits pétroliers) ou à défaut exonérer le projet de taxes pour une utilisation efficiente des avances mises à sa disposition.

Le partenariat déjà initié avec l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS va être renforcé pour une meilleure complémentarité des approches et actions concernant la gestion des adventices aquatiques sur le fleuve Sénégal. L'UCN entrevoit également de soumettre à la BAD un mémoire d'avant projet avec la composante mauritanienne pour faciliter son financement par un partenaire norvégien intéressé par la même problématique.

Pour les perspectives, le projet compte démarrer de manière effective les réalisations physiques. Il s'agit de l'enlèvement manuel des végétaux aquatiques dans les zones accessibles en attendant le faucardage. Si les conventions sont approuvées toutes les activités y afférentes pourront connaître un début d'exécution (système d'information géographique, lutte biologique, valorisation de la biomasse extraite...). Un accent particulier concernera le renforcement des capacités des différents acteurs du projet par le biais de la formation essentiellement. A tout cela vont s'ajouter les activités routinières de coordination dévolues à l'UCN.

Il reste entendu que la mise en œuvre de programme de travail reste assujettie à l'application idoine des solutions proposées face aux problèmes génériques et spécifiques déjà relatés plus haut.

ANNEXES



ANNEXE 1

PROJET DE GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES PROLIFERANTES EN AFRIQUE DE L'OUEST (PGIAAPO)

ORGANIGRAMME DE L'UNITE DE COORDINATION NATIONALE

ANNEXE II

LISTE ET COMPOSITION DU PERSONNEL

Nom de l'agent	Fonction	Formation	Date de prise de service	Observations
M. Demba Mamadou BA	Coordonnateur National	Ingénieur des Eaux et Forêts	05 janvier 2005	Fonctionnaire
M. Gora NDIAYE	Expert Gestion des ressources en eau	Ingénieur hydraulicien	22 février 2005	En disponibilité, en instance de remplacement
M. Babacar DIAHAM	Spécialiste des Végétaux Aquatiques	Ingénieur de Travaux des Eaux et Forêts	05 janvier 2005	Agent affecté, en instance de remplacement
M. Mamadou NGOM	Expert de la faune aquatique	Ingénieur de Travaux des Eaux et Forêts	05 janvier 2005	Fonctionnaire
M. Issa SIDIBE	Expert de la lutte biologique	Ingénieur de Travaux des Parcs Nationaux	05 janvier 2005	Fonctionnaire
M. Cheikh Tidiane KANE	Agronome	Ingénieur d'agronomie	05 janvier 2005	Fonctionnaire
M. Falilou FALL	Expert financier / comptable	Comptabilité finances	27 janvier 05	Contractuel
Mlle Dior Alioune SIDIBE	Responsable du Système d'Information Géographique	DEA en géographie	1 ^{er} janvier 2007	Contractuelle
Mlle Coumba BALDE	Secrétaire	BTS en Gestion et Marketing	1 ^{er} novembre 2005	Contractuelle
M. Boubacar MBENGUE	Chauffeur du Coordonnateur		05 janvier 2005	Contractuel
M. Aliou THIAM	Chauffeur de service		1 ^{er} novembre 2005	Contractuel
M. Mamadou Samba BA	Chauffeur de service		1 ^{er} janvier 2007	Contractuel

ANNEXE III
POINT DU PARC ROULANT

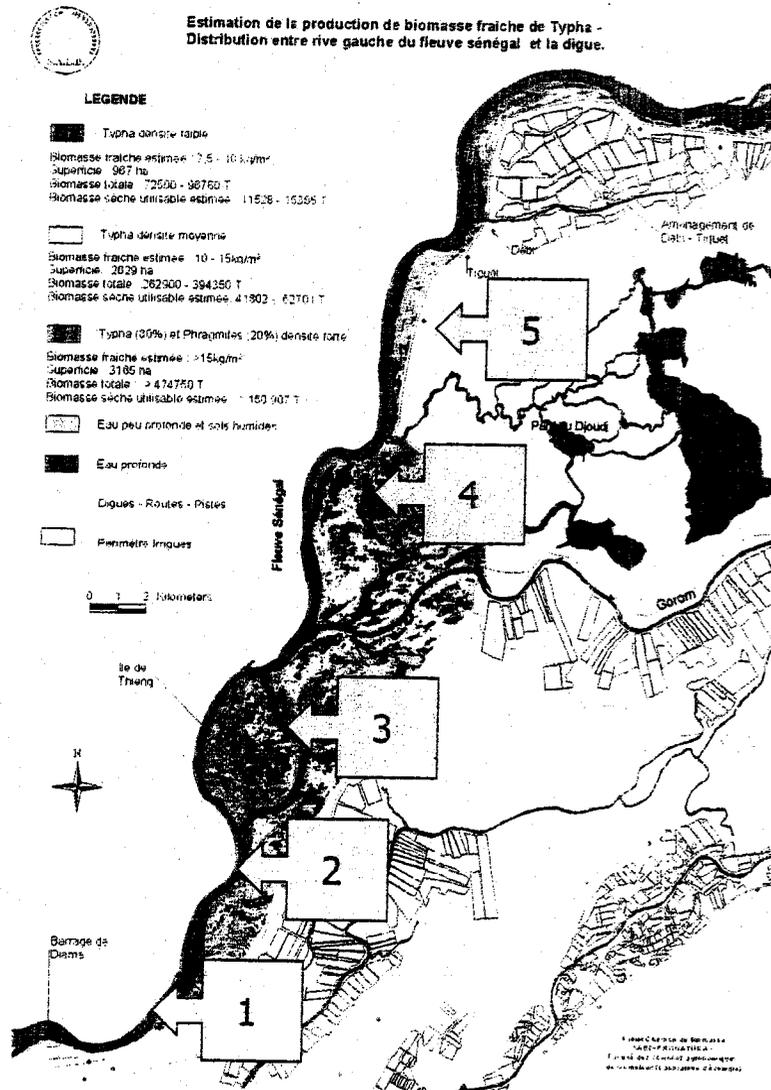
Désignation engin	Marque et N° immatriculation	Utilisateur	Date d'acquisition	Kilométrage au compteur	Etat
Autos					
A1	AD 11 959	Coordonnateur et experts	8 décembre 2005		Très bon

N.B. : l'acquisition du matériel est réalisée sur les ressources de la contrepartie en raison d'un véhicule par année jusqu'à l'obtention d'un parc suffisant. Il est prévu l'achat de deux véhicules cette année pour renforcer l'existant.

ANNEXE IV : CARTE DES SITES D'INTERVENTION

SITES D'INTERVENTION CIBLES

- Site N° 1 : localités de *Diama Yalar, Médina Maka, Maka*
- Site N° 2 : localités de *Ndiouguette, Rawet, Maraye*
- Site N° 3 : localités de *Ndigue, Rone*
- Site N° 4 : localités de *Diadlam III et le PNOD*
- Site N° 5 : localités de *Tiguët, Débi, Diadlam II, Kheune et ouvrage du Crocodile*





ANNEXE V :

PHOTOS PRISES SUR LES SITES D'INTERVENTION (SERIE A)



ANNEXE V :

PHOTOS PRISES SUR LES SITES D'INTERVENTION (SERIE B)



ANNEXE VI :

**SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES
VILLAGES DU SITE N°1**